

Prêts aux petites entreprises—Loi

confiance. En effet, la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes occupe une position stratégique très avantageuse que lui envieraient plusieurs circonscriptions canadiennes. Située non loin des deux aéroports internationaux et du port de Montréal, Blainville-Deux-Montagnes a incontestablement l'étoffe qu'il lui faut pour devenir un centre industriel de premier ordre.

A la lumière de ces quelques brèves données socio-économiques, il va sans dire, monsieur le Président, que le projet de loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises revêt un caractère primordial pour bon nombre de petites entreprises dans ma circonscription.

Laissons maintenant de côté ces considérations strictement locales et permettez-moi, monsieur le Président, de m'entretenir de l'importance de l'entreprise privée au Canada.

Désirant créer un climat propice aux investissements économiques, notre gouvernement a compris qu'il fallait permettre à l'entreprise privée d'occuper la juste place qui lui revient en tant que partenaire économique à part entière. L'esprit d'«entrepreneurship» qu'ont affiché des gens d'affaires canadiens a contribué, dans une large mesure, à promouvoir l'essor économique du Canada.

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que les quelque 750,000 petites entreprises au Canada fournissent à elles seules 26 p. 100 des emplois. De plus, c'est grâce au dynamisme de ces petites entreprises que nous devons 90 p. 100 des nouveaux emplois créés au cours des cinq dernières années.

Je voudrais citer ici l'exemple d'une petite entreprise située dans ma circonscription. En 1982, deux entrepreneurs locaux décidèrent de fonder Electromed International Limitée dont l'objectif était la mise en place d'une organisation pour la conception et la fabrication de produits de haute technologie et leur mise en marché au Canada, aux États-Unis et en France. En l'espace de deux courtes années, cette jeune entreprise est passée de 20 à 35 employés. D'ici trois ans, elle compte porter son personnel à 70 employés. Dernièrement, cette compagnie s'est vu décerner le Prix Stimulexport par le gouvernement québécois pour sa vitalité. Je profite de cette occasion pour féliciter ces entrepreneurs. Cette courte digression sur une petite entreprise située dans ma circonscription illustre à merveille l'impact qu'ont les petites entreprises sur l'économie. Multiplions le succès de cette entreprise à l'échelle canadienne et nous donnerons un sérieux coup de barre au taux anormalement élevé de chômage.

● (1130)

Notre gouvernement a compris qu'il doit travailler en collaboration avec les petites entreprises afin qu'elles puissent contribuer encore davantage à la reprise économique du Canada.

Je me réjouis de savoir que mon collègue, l'honorable André Bissonnette, entreprend cette semaine une tournée pan-canadienne afin de consulter entrepreneurs, associations, institutions financières, travailleurs, milieux éducatifs et gouvernements provinciaux. Notre gouvernement sait très bien que la définition de nos politiques ne doit pas se faire en vase clos mais doit tenir compte des propositions avancées par les intervenants directement impliqués.

Par le truchement d'audiences publiques itinérantes, notre gouvernement recueillera des renseignements, des critiques constructives et des suggestions qui nous aideront à mieux répondre aux besoins des entrepreneurs canadiens.

Dans le même esprit, monsieur le Président, je suis heureuse de constater à quel point les relations fédérales-provinciales se sont améliorées depuis les six derniers mois. Comme en font foi les résultats de la conférence des premiers ministres sur l'économie à Regina, les deux paliers de gouvernement ont l'intention de travailler dans un esprit de franche collaboration. En évitant les inutiles querelles fédérales-provinciales qui étaient malheureusement la marque de commerce de nos prédécesseurs, le gouvernement progressiste conservateur contribuera d'une façon significative à rétablir le climat de confiance chez les investisseurs privés. Les stériles querelles fédérales-provinciales ont, à leur façon, miné la confiance des entrepreneurs québécois. Notre gouvernement a compris que le rétablissement de la confiance chez nos entrepreneurs était une condition *sine qua non* à la poursuite de la reprise économique.

J'aimerais également souligner, monsieur le Président, que le projet de loi C-23 doit être perçu comme un élément d'une série de mesures destinées à encourager l'esprit d'entreprise du secteur privé.

Depuis plusieurs années, des représentants des petites entreprises ont multiplié leurs revendications pour la simplification des règlements gouvernementaux. Notre gouvernement reconnaît que les petites entreprises ont été victimes d'une «surréglementation». Voilà pourquoi il a l'intention de simplifier bon nombre de règlements qui inhibent très souvent l'épanouissement des petites entreprises et qui mettent un frein à l'esprit d'entreprise de nos entrepreneurs. A mon humble avis, grâce à de telles mesures, les petites entreprises ne s'en porteront que mieux. L'État doit laisser plus de latitude à l'entreprise privée.

J'estime, monsieur le Président, que ce long préambule sur l'importance des entreprises privées était nécessaire avant d'aborder plus particulièrement le projet de loi C-23.

Je crois, monsieur le Président, que ce projet de loi revêt une importance capitale pour bon nombre de petites entreprises et voilà pourquoi je l'appuie sans réserve. A titre d'exemple, pour l'année se terminant le 31 décembre 1983, 9,908 petites entreprises québécoises représentant 38 p. 100 du total canadien ont bénéficié de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ces chiffres traduisent éloquemment plus que toute démonstration théorique le besoin d'une telle législation. Il ne faut donc pas oublier que ces 9,908 entreprises québécoises, qui se sont prévaluées des dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ont créé dans leur localité des milliers d'emplois. De plus, ces petites entreprises ont bien souvent eu un effet multiplicateur à l'échelle locale en stimulant la demande pour des biens et services.

A l'instar de mon collègue, l'honorable André Bissonnette, j'estime qu'il n'y a pas lieu de hausser le plafond des prêts au delà de \$100,000. En effet, monsieur le Président, le prêt moyen consenti en 1984 ne représentait que \$28,888. De toute évidence, il apparaît que la limite de \$100,000 aux prêts consentis semble avoir l'heur de plaire aux principaux intéressés.